



# MUAY THAI TRAPPES

## FICHE D'INSCRIPTION

### SAISON 2025/2026



DOSSIER COMPLET

NOM : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

AGE : .....

NATIONALITE : .....LIEU DE NAISSANCE : .....

TEL PORTABLE : ..... TEL DOMICILE : .....

EMAIL : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

PROFESSION : .....

#### Personne(s) à prévenir en cas d'accident :

NOM / PRENOM : ..... TELEPHONE : .....

NOM / PRENOM : ..... TELEPHONE : .....

Pratique souhaitée :  Loisir  
 Compétition (sous réserve de la décision des entraîneurs)

#### DOCUMENTS À FOURNIR :

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de la boxe pieds poings.

2 photos.

Si vous êtes mineur(e) : autorisation parentale et autorisation de sortie à faire compléter par votre responsable légal.

## POUR LES ADHÉRENTS MAJEURS

Je soussigné(e) **Mme, M. (\*)** .....,

- avoir pris connaissance des règles sanitaires, du règlement intérieur et m'engage à les respecter
- autoriser l'association MUAY THAI TRAPPES à utiliser mon image en publiant les photos prises dans le cadre des activités du club (entraînements, compétitions...) sur son site internet ([www.muaythaitrappes.com](http://www.muaythaitrappes.com)).
- attester avoir pris connaissance du non-remboursement de la cotisation en cas d'exclusion ou d'abandon de l'activité.

Il est convenu, que la publication de l'image de l'adhérent, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à sa dignité, vie privée et réputation.

(\*) rayer les mentions inutiles

Date ...../...../.....

Signature de l'adhérent(e)

## POUR LES ADHÉRENTS MINEURS (A FAIRE COMPLÉTER PAR VOTRE RESPONSABLE LÉGAL)

### AUTORISATION PARENTALE POUR LES ADHÉRENTS MINEURS

Je soussigné(e) **Mme, M. (\*)** ....., en qualité de père, mère, responsable légal (\*) de l'enfant mineur .....,

- autoriser mon enfant à pratiquer la boxe pieds poings au sein de l'association MUAY THAI TRAPPES.
- avoir pris connaissance des règles sanitaires, le règlement intérieur et m'engage à les faire respecter par l'enfant
- autoriser l'association MUAY THAI TRAPPES à utiliser l'image de mon enfant en publiant les photos prises dans le cadre des activités du club (entraînements, compétitions...) sur son site internet ([www.muaythaitrappes.com](http://www.muaythaitrappes.com)).
- attester avoir pris connaissance du non-remboursement de la cotisation en cas d'exclusion ou d'abandon de l'activité.

Il est convenu, que la publication de l'image de l'adhérent, ainsi que les légendes ou commentaires accompagnant cette publication ne devront pas porter atteinte à sa dignité, vie privée et réputation.

(\*) rayer les mentions inutiles

date ...../...../.....

Signature du responsable légal

## AUTORISATION DE SORTIE POUR LES ADHÉRENTS MINEURS

### Cocher ci-dessous :

- L'adhérent(e) mineur(e) est autorisé(e) à quitter le lieu de l'entraînement sans la présence de son représentant légal.
- L'adhérent(e) mineur(e) n'est pas autorisé(e) à quitter le lieu de l'entraînement sans la présence de son représentant légal.

date ...../...../.....

Signature du responsable légal

## COTISATION ANNUELLE :

Adhérents de 16 ans et plus : **220€** / Adhérents de moins de 16 ans : **150€**

### Cocher et remplir les cases ci-dessous :

- Espèces: ..... €
- Chèque(s) :
- Chèque 1 : Banque : ..... N°..... Montant : .....€
- Chèque 2 : Banque : ..... N°..... Montant : .....€
- Chèque 3 : Banque : ..... N°..... Montant : .....€
- Chèque(s) loisirs : .....Montant : .....€
- Pass PLUS : .....Montant : .....€
- Autres Aides : .....Montant : .....€
- Chèque de caution de la totalité de l'adhésion sous réserve d'acceptation des aides.

Total payé : .....€

# ***PARTIE À CONSERVER PAR L'ADHÉRENT***

## ***HORAIRES ET LIEUX DES ENTRAÎNEMENTS***

<b>Jour</b>	<b>Horaires</b>	<b>Lieu</b>	<b>Catégorie</b>
MARDI	18H00 – 20H00	Gymnase Youri Gagarine	SECTION ADULTE
MERCREDI	17H00 – 18H00	Gymnase Youri Gagarine	SECTION ENFANT
MERCREDI	18H00 – 20H00	Gymnase Youri Gagarine	COMPÉTITEURS
JEUDI	19H00 – 21H00	Gymnase Youri Gagarine	SECTION ADULTE
VENDREDI	20H00 – 22H00	Gymnase Youri Gagarine	SECTION ADULTE
SAMEDI	10H00 – 11H00	Gymnase Youri Gagarine	SECTION ENFANT
SAMEDI	11H00 – 13H00	Gymnase Youri Gagarine	COMPÉTITEURS

**Email : muaythai.trappes@gmail.com**

---

## **RÈGLES SANITAIRES**

### **1. Respect des mesures d'hygiène**

- Port de gel hydroalcoolique
- Port de vêtements propres exclusivement prévus pour la discipline
- Gestion individuelle des collations et de l'hydratation

### **2. Nettoyage et désinfection :**

- Désinfection régulière du matériel collectif après chaque utilisation par un pratiquant
- Matériel de protection individuel (casque, protège-dents, gants, protection pelvienne, protège-poitrine, protège-tibia, bandes...) propre à chaque adhérent et entraîneur (aucun prêt de matériel autorisé par le club)
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique pour les mesures administratives
- Mesure d'élimination régulière des déchets

**Tout manquement aux mesures édictées ci-dessus est de nature à engendrer une exclusion temporaire voire définitive.**



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR



**Article n° 1** : L'association de Muay Thai Trappes est une association sportive régie par la loi de 1901, dirigée par un Comité Directeur et affiliée à la AFMT (Académie Française de Muay Thai) et à la fédération Sportive des ASPTT.

L'adhésion au club implique l'approbation du règlement intérieur et des règles sanitaires relatives au Covid-19, ces éléments sont joints au dossier d'inscription et peuvent être consultés dans la salle de sports de l'association sportive.

**Article n° 2** : Pour toute personne désirant adhérer à l'association de Muay Thai Trappes, l'inscription est obligatoire.

Il est indispensable de joindre au dossier d'inscription :

- 2 photos d'identité
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la boxe pieds poings
- les mineurs devront se présenter (*si possible accompagnés de leurs parents ou responsables légaux*) et fournir l'autorisation parentale figurant sur la fiche d'adhésion dûment remplie et signée par un responsable légal.

**Article n° 3** : L'adhésion ne sera effective qu'après la réception du dossier complet et du règlement de la totalité de la cotisation à l'association Muay Thai Trappes (tout forfait commencé étant dû).

**Article n° 4** : En cas de force majeure (déménagement, départ à l'étranger, contre-indication médicale etc.) non connu de l'adhérent au moment de l'adhésion, des remboursements partiels pourront être effectués après fourniture d'un justificatif (Certificat de l'employeur, certificat médical, déménagement... etc.)

Ces cas seront soumis pour examen au Conseil d'Administration qui statuera au cas par cas et au vu du dossier. Les frais administratifs, la licence et la valeur du mois commencé seront exclus du remboursement.

**Article n° 5** : Le montant des cotisations est fixé chaque année après approbation par le Conseil d'administration.

**Article n° 6** : Le certificat médical est obligatoire et devra être renouvelé à chaque saison.

**Article n° 7** : L'accès à la salle de cours et aux vestiaires est exclusivement réservé aux adhérents de l'Association.

**Article n° 8** : La cotisation est valable du 1er septembre de l'année N au 1<sup>er</sup> juillet de l'année N+1 (année sportive).

**Article n° 9** : L'association de Muay Thai Trappes ne pourra être rendue responsable des pertes, vols ou détériorations d'objets de valeur ou autres, et décline toute responsabilité pendant et hors des heures de cours en cas d'oubli ou de vol d'affaires personnelles.

**Article n° 10** : Les activités sportives devront être effectuées dans une tenue décente et adaptée conformément au code fédéral de l'AFMT.

En cas d'utilisation de prothèses auditives, dentaires, optiques, etc. celles-ci devront être adaptées ou hottées.

Le port de bijoux, colifichets, bagues, boucles d'oreilles ... ainsi que les piercings sont interdits pendant les cours.

**Article n° 11** : À la fin de chaque séance, les élèves sont priés de restituer le matériel prêté par le club (gants, protections, paos, pattes d'ours, etc.) et de récupérer la totalité de leurs vêtements et accessoires dans la salle de boxe et dans les vestiaires.

Les locaux, installations et matériels mis à la disposition des adhérents doivent être respectés, en cas de dégradation volontaire, la responsabilité de l'adhérent pourra être engagée.

**Article n° 12** : L'absence occasionnelle d'enseignant qualifié à une séance entraîne l'annulation du cours de Muay Thaï sans pouvoir prétendre même partiellement à un remboursement.

**Article n° 13** : Conformément au Code Fédéral, les protections et tenues pour pratiquer le Muay Thaï sont les suivantes :

- Port de la coquille : Obligatoire
- Port du casque : Conseillé
- Port de protèges tibias : Obligatoire
- Port du protège-dents : Obligatoire
- **Tenue adaptée à la pratique soit Short et t-shirt : Obligatoire**
- Mitaines ou bandages : Obligatoire (*obligatoire en cas d'utilisation des gants du Club et travail de frappes*)
- Protection de poitrine (*femmes*) : Conseillé
- Gants personnels : Obligatoire

**Article n° 14** : L'Association Muay Thai Trappes se trouvera dans l'obligation d'exclure de l'association, sans contrepartie, toute personne qui contreviendrait gravement aux dispositions du présent règlement ou qui manifesterait un comportement antisportif avéré.

**Article n° 15** : Les séances de disciplines associées sont réservées aux adhérents justifiant d'un niveau technique élevé, ayant subi avec succès des tests d'approbation organisés par les enseignants du club.

**Article n° 16** : Les séances d'entraînements peuvent être annulées sans préavis, sans remplacement ni remboursement, sur décision du Comité Directeur ou sur décision de la Direction de la Jeunesse et des Sports des Yvelines, ou pour motif d'ordre public, ou en cas de force majeure (*directives sanitaires, grève du personnel municipal, fermeture ou réfection de la salle*).

**Article n° 17** :

Il ne sera pas toléré sans raison valable l'utilisation de notre art martial en dehors des cours.

Une mesure disciplinaire sera étudiée par le bureau en vue d'une sanction à l'encontre de l'élève mis en cause.

Un courrier sera aussi envoyé aux fédérations dont nous sommes affiliés.

L'association  
Muay Thaï Trappes